Entre

L'adhérent à l'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2025

Du 11 avril 2025 au 11 octobre 2025

Les vendredis de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL 3 bis chemin des bruyères 88290 THIEFOSSE

Contacter / Isabelle au 06 04 08 16 12





Et la productrice:

Yohanna VLAEMYNCK Les cabrioles de Grandrupt

18 colline de Grandrupt 88360 Rupt sur Moselle

Tél: 07 81 30 47 01

NOM de l'adhérent :			
Demeurant :			
Tél :	Mobile :	Email :	. @

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR: Je m'engage à :

- produire des yogourts et des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés des yogourts et des fromages toutes les deux semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:

- Je m'engage pour une saison à chercher mes produits ou à les faire retirer par un tiers.
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

Si je prends des yogourts ou du fromage battu, je m'engage à rendre tous les pots vides à la productrice par l'intermédiaire de l'Amap en les déposant au local de distribution (car ils ne vous sont pas facturés).

11 avril	25 avril	9 mai	23 mai	6 juin	20 juin	4 juil	18 juil	1er août	14 août	29 août	12 sept	26 sept	10 oct
A	В	A	В	A	В	A	В	A	В	A	В	A	В

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT :

- Je m'engage avec Yohanna Vlaemynk sur la base de ce contrat pour un montant de : €.
- Le paiement est effectué par un ou plusieurs chèques (jusqu'à 3) <u>libellés à l'ordre de Yohanna Vlaemynck</u>. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement les 11 avril 2025, 1^{er} juin 2025, 1^{er} août 2025.

Fait à	.le
La productrice : Yohanna Vlaemynck	L'adhérent :

COMMANDE

Saison complète (soit 14 distributions)

	Fromage Frais nature	Fromage Ail des ours 2,50€	(no éc chan	nage varié bix, miel, halotte, vre, herbes le d'olive	Yogourt 320g	Fromage blanc battu 350g
	2€	2,50€		é, cendré) 3,20 €	2€	4€
A chaque distribution Soit <u>14 fois</u>						
Distribution A Soit <u>7 fois</u>						
Distribution B Soit <u>7 fois</u>						
Prix unitaire pour 1 livraison						
Prix total des livraisons						
Total général					Chèque	e(s)

EXEMPLE DE COMMANDE :

	Fromage Frais nature 2€	Fromage Ail des ours 2,50€	Fromage varié (noix, miel, échalotte, chanvre, herbes huile d'olive affiné, cendré) 3,20€	Yogourt 320g 2€	Fromage blanc battu 350g 4€
A chaque distribution Soit <u>14 fois</u>			1	2	
Distribution A Soit <u>7 fois</u>	1				1
Distribution B Soit <u>7 fois</u>		1			
Prix unitaire pour 1 livraison	2€	2,50€	3,20 €	4€	4€
Prix total des livraisons	7×2 = 14	7×2,50=17,5	14×3,20 = 44,80	14×4 = 56	7×4 = 28
Total général	14+17,5+44,	8+56+28=160,30	Soit 2 chèques de 55 € et 1 chèque de 50,30 €		